

Comment s'inscrire à la Régie Foncière?



Afin de pouvoir louer un bien à la Régie Foncière, une inscription préalable en tant que candidat-locataire est nécessaire. Cela peut se faire à l'agence de location au **4 Rue des Halles à 1000 Bruxelles**, en ligne en suivant [les indications reprises sous ce lien](#) ou [via notre formulaire d'inscription](#).

Après l'inscription, votre candidature est reprise sur la liste de "réservation d'une ancienneté" et vous recevez une carte de candidat-locataire avec un numéro. Le registre d'ancienneté permet de départager par ordre chronologique les candidats ayant remis un dossier complet et répondant aux conditions d'admission pour un même logement.

Dès inscription, vous pouvez visiter les [logements proposés à la location](#).

En cas de changements dans votre composition familiale, il vous est demandé de nous en informer par écrit à l'adresse suivante: Régie Foncière - Rue des Halles 4 à 1000 Bruxelles.